

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C. DANIAU M.COTTEREAU M.P. GABILLEAU
J. FERRAND S.GRAY H.MOLINARI F. LAMY Ph. TESSIER A.S.DE JESUS L. PACREAU H.
BEAUDOUIN F.GLUMINEAU N.DA SILVA L.GENTREAU P.Y.DREILLARD C.BIRON.

Absente excusée : K.LEITT

Secrétaire : A.S. DE JESUS

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2014.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) TARIFS PERISCOLAIRES 2015

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs 2014 tenaient compte du quotient familial ainsi que la notion de 1^{er} enfant, 2^e enfant.

Il propose de s'adapter dès cette année aux tarifs préconisés par la CAF :

CAF ou MSA	QUOTIENTS FAMILIAUX			
La 1/2 Journée	0 - 500	501 - 700	701 - 900	900 et +
sans repas	3,28 €	4,32 €	5,36 €	6,62 €

Accord du CM

2) AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de prolonger d'un an le contrat de délégation de service public d'assainissement soit jusqu'au 31.12.2015 afin d'intégrer les nouvelles installations et de mieux définir le futur contrat d'affermage.

La commission d'ouverture des plis réunie le 15 décembre a émis un avis favorable à l'avenant n°1 au contrat.

Accord du CM qui autorise M. Le Maire à signer l'avenant.

3) TARIFS ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire rappelle l'augmentation de 2% fixée lors de la réunion du CM du 21 octobre dernier.

Il propose de revoir ces tarifs compte-tenu du surcoût généré par les nouvelles installations restant à la charge de la commune estimé à 13 819.29 euros.

Le CM vote les tarifs suivants pour 2015 :

- Part fixe 11.17 €
- Le m3 0.516 €

4) CONVENTION SOCOTEC POUR VERIFICATIONS ELECTRIQUES DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose le contrat du bureau de contrôle SOCOTEC d'un an renouvelable 3 ans pour un montant H.T. de 255 euros.

Accord du CM.

5) PROJET DE CONVENTION POUR LOCATION ESPACE DE LOISIRS LA NANTE ET SALLE POLYVALENTE

Ces conventions d'utilisation des locaux par les particuliers et associations ont été revus par la Commission vie associative, culturelle et tourisme.

Après quelques modifications, Le Conseil Municipal approuve ces modèles de conventions.

6) SUBVENTION CCAS

Monsieur le Maire rappelle que cette subvention est versée par la commune au CCAS et représente le 1/3 des recettes d'achat de concessions au cimetière de l'année.

Pour 2014, le montant serait de 410 euros.

Accord du CM.

Monsieur le Maire informe le CM qu'un goûter sera organisé le 27 mars prochain pour les personnes de la commune âgées de plus de 75 ans. La dépense sera prise en charge par la commune sous forme de subvention versée au CCAS.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : MARDI 28 JANVIER 2015 A 19H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU